

Objet : Conseil de Justice Environnementale – Réunion en personne avec option virtuelle – le 11 janvier 2024

Cher Acteur de la Justice Environnementale,

Le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EAE) convoque le Conseil de Justice Environnementale (CJE) pour sa prochaine réunion le **jeudi 11 janvier 2024 à 19h00**. Les membres du Conseil discuteront des priorités et des stratégies du bureau de JE au cours de cette réunion. Il est également prévu d'un temps pour les commentaires généraux du public.

Veillez vous inscrire à la réunion en utilisant ce lien :

https://www.zoomgov.com/webinar/register/WN_7ZPi42UIScOai2Yp5Hdhpw

Logistique. Cette réunion hybride sera organisée à la fois virtuellement sur Zoom et en personne à Mashpee, MA, au Centre pour les Personnes Âgées Mashpee. La durée de la réunion est estimée à 90 minutes. L'adresse est 26 Frank Hicks Dr, Mashpee MA 02649, et le bâtiment est accessible via la ligne de bus Sealine, Patriot LTD ou Bourne Run de la Cape Cod Regional Transit Authority. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à Bates Rd et Mashpee Commons. Un parking est disponible derrière le bâtiment.

Services d'interprétation. L'interprétation sera assurée *virtuellement* en espagnol, portugais, créole haïtien, créole cap-verdien et Langue des Signes Américaine (ASL). L'interprétation sera assurée *en personne* en espagnol et en portugais. Si vous avez besoin d'une interprétation virtuelle ou en personne dans une langue non mentionnée ci-dessus, ou de tout aménagement supplémentaire, veuillez mentionner cette demande dans un e-mail à meetings@erg.com. Les demandes doivent être soumises 48 heures avant le début de la réunion.

Le Conseil de JE fonctionne en vertu de la Loi sur les Réunions Publiques [<https://www.mass.gov/the-open-meeting-law>] et est ouvert aux membres du public qui souhaitent observer ses réunions officielles. Au cours de la réunion, un observateur peut adresser un commentaire ou une question au Conseil de JE avec l'autorisation du Président. Si vous avez besoin d'une interprétation dans une langue non mentionnée ci-dessus, ou de tout aménagement supplémentaire, veuillez mentionner cette demande dans un e-mail à meetings@erg.com. Les demandes doivent être soumises 48 heures avant le début de la réunion.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CONSEIL DE JE :

Le CJE est nommé par le Gouverneur pour conseiller et fournir des recommandations au Secrétaire de l'EAE en matière des politiques et normes pertinentes pour atteindre les principes de justice environnementale. De tels principes sont définis par la loi de l'État comme des « principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la

maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. » La loi est énoncée à l'Article 62L sur ce lien : [\[https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8\]](https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8).

Des informations supplémentaires sur le CJE et les ordres du jour de futures réunions et les enregistrements des réunions passées sont disponibles ici : <https://www.mass.gov/orgs/environmental-justice-council>. Veuillez cliquer sur « Sélectionner la langue » en haut à droite de la page Web pour traduire la page.

Merci,

María Belén Power
Sous-secrétaire à la Justice Environnementale et à l'Équité
Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales